

II Décision de l'ancienne Mairie d'Orgères
Les Membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité moins 1 voix (Mr Estue)
pour la vente de cet immeuble. Toutefois avant d'engager la procédure de vente
il faut attendre l'estimation des domaines.

III Construction de logements locatifs

Mr Thomard subdivisaire de l'Équipement de Bre-en-Paul présente une
ébauche d'étude financière portant sur le projet de construction de
logements locatifs sur la route de Coutras.
Il a donc été décidé de construire 3 logements à savoir 2 de type
T3 et 1 de type T4, route de Coutras, dans la parcelle de terre
appartenant à la Commune (au face l'école). La construction d'une cartère
est également envisagée mais auparavant une étude financière plus
approfondie sera faite.
Le Directeur des Travaux sera confié à l'Équipement.

IV Nomination d'un nouveau régisseur à la cascade publique =

Vu le départ au 1^{er} Juin 1991 de Mr Beaumois Jean-Jacques, actuel
régisseur, il convient de nommer quelqu'un d'autre à ce poste. Mr
le Maire est chargé de contacter Mr Besson Pascal, le futur
remplaçant de Mr Beaumois.

V Vente des anciens portails de la Mairie:

La commune disposant de 2 portails inutilisés, il est donc décidé de
les vendre au plus offrant. Les personnes de la Commune intéressées
devront donc faire 1 proposition de prix sous pli cacheté à remettre
à la Mairie.

VI Ancien photocopieur OLYMPIA de la Mairie:

Celui-ci sera donné à l'École Publique. Il est bien précisé que les
frais d'entretien et de maintenance incombent à l'École Publique en
totalité.

VII Demande de subvention pour achat matériel de sonorisation

Les membres du Conseil Municipal sollicitent une subvention du Syndicat de Pays du Haut Nami Mayennais pour l'achat de matériel nécessaire à la sonorisation de la salle des fêtes.

VIII Prêt du matériel de sonorisation

Le matériel de sonorisation pourra être prêté aux associations locales pour leurs manifestations. Par contre cet équipement ne sera pas prêté aux particuliers qui loueront la salle des fêtes.

IX Remplacement de la Secrétaire pendant ses congés

Mrs le Maire est autorisé à mandater au profit de Mr Turcant Patrick la rémunération qui lui sera due pour le remplacement de Madame FIEDNOIR Isabelle pendant la période de ses congés annuels. Cette rémunération sera fixée en tenant compte du temps de remplacement et de l'indice de Mr TURCANT.

X Virement de crédits dans la section de fonctionnement

Il est décidé de prélever la somme de 25 970,00 de l'article 657 (Subvention Ecole Privée) pour l'affecter à l'article 64022 (Participation aux dépenses de fonctionnement des Ecoles Privées).

The bottom section of the page contains several handwritten signatures and stamps, some of which are crossed out with diagonal lines. The names visible include 'Abelsson', 'Loup', 'P. A. H.', 'Loup', 'P. A. H.', and 'Loup'. There are also some illegible signatures and stamps.